



Assemblée générale

Distr. générale
31 décembre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Point 132 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Matthias **Dettling** (Suisse)

I. Introduction

1. La recommandation que la Cinquième Commission a déjà présentée à l'Assemblée générale au titre du point 132 de l'ordre du jour figure dans le rapport de la Commission publié sous la cote A/69/422.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen du point de l'ordre du jour à ses 4^e, 5^e, 6^e, 9^e, 10^e, 12^e, 13^e, 16^e, 17^e, 19^e, et 21^e à 25^e séances, et à la reprise de sa 27^e séance, les 9, 14, 16 et 30 octobre, les 6, 10, 14 et 21 novembre, et les 1^{er}, 10, 15 à 18 et 29 décembre 2014. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/69/SR.4-6, 9, 10, 12, 13, 16, 17, 19, 21 à 25 et 27/Add.1).
3. À la section II du présent rapport, on trouvera un récapitulatif des recommandations formulées par la Cinquième Commission pendant la soixante-neuvième session de l'Assemblée générale sur les prévisions révisées du Secrétaire général et sur les incidences sur le budget-programme des résolutions adoptées par l'Assemblée, soit sur la **recommandation** d'une grande commission, soit au titre de points de l'ordre du jour examinés en séance plénière.
4. À la section III, on trouvera un récapitulatif des questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 que la Cinquième Commission a examinées et pour lesquelles elle a adopté des décisions à recommander à l'Assemblée générale.
5. Les recommandations de la Cinquième Commission sont énoncées à la section IV.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (23 janvier 2015).



II. Budget-programme de l'exercice biennal 2014 -2015

6. Dans ses résolutions 68/248 A à C, l'Assemblée générale a approuvé, pour l'exercice biennal 2014-2015, des crédits d'un montant de 5 530 349 800 dollars et des prévisions de recettes d'un montant de 523 145 000 dollars. Par ses résolutions 68/247 B, 68/268 et 68/279, elle a ouvert des crédits additionnels d'un montant de 8 201 600 dollars et approuvé des prévisions de recettes additionnelles d'un montant de 780 200 dollars.

7. Les recommandations que la Cinquième Commission a formulées, pendant la session en cours, sur les prévisions révisées du Secrétaire général et sur les incidences sur le budget-programme des résolutions adoptées par l'Assemblée, au titre des points de l'ordre du jour examinés par d'autres grandes commissions ou en séance plénière, ont pour effet une augmentation nette de 115 271 900 dollars du montant des crédits approuvés et de 11 320 700 dollars des prévisions de recettes approuvées.

8. Les prévisions révisées de dépenses et de recettes approuvées par la Cinquième Commission et les incidences financières des résolutions approuvées par l'Assemblée générale sur la recommandation d'autres grandes commissions sont ventilées par chapitre des dépenses et des recettes dans le tableau suivant :

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 68/248 A à C, 68/247 B^a</i>	<i>Augmentation/ (diminution) des crédits ouverts</i>	<i>Montant révisé</i>
Budget ordinaire			
1. Politique, direction et coordination d'ensemble	117 599 800		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		(759 900)	
b) Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/69/227 et A/69/519)		2 413 400	
c) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées		(24 000)	
Total	117 599 800	1 629 500	119 229 300
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	664 211 700		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		4 213 600	
b) Incidences sur le budget-programme : programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (A/C.5/69/4, A/69/551 et résolution 69/16)		196 000	
c) Prévisions révisées comme suite aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/2, intitulée « Document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones »		101 800	

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 68/248 A à C, 68/247 B^a</i>	<i>Augmentation/ (diminution) des crédits ouverts</i>	<i>Montant révisé</i>
d) Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-cinquième, vingt-sixième et vingt-septième sessions ordinaires et à ses vingt et unième et vingt-deuxième sessions extraordinaires (A/69/615 et A/69/670)		3 308 700	
e) Incidences sur le budget-programme du projet de résolution sur les modalités d'application de la résolution 68/304, intitulée « Établissement d'un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine » (A/C.5/69/13 et A/69/658)		251 900	
f) Incidences sur le budget-programme : les océans et le droit de la mer (A/C.5/69/12 et A/69/656)		161 800	
g) Incidences sur le budget-programme : enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient (A/C.5/69/14 et A/69/669)		50 900	
h) Incidences sur le budget-programme : organisation du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 et dates des réunions du processus de négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015 (A/C.5/69/15)		1 108 800	
i) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées		(95 000)	
Total	664 211 700	9 298 500	673 510 200
3. Affaires politiques	1 197 957 200		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		3 201 200	
b) Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/69/363 et Corr.1 à 3; A/69/363/Add.1 à 5 et A/69/628)		31 501 300	
Total	1 197 957 200	34 702 500	1 232 659 700
4. Désarmement	24 729 600		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		650 100	
Total	24 729 600	650 100	25 379 700
5. Opérations de maintien de la paix	113 454 400		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		(498 200)	
Total	113 454 400	(498 200)	112 956 200

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 68/248 A à C, 68/247 B^a</i>	<i>Augmentation/ (diminution) des crédits ouverts</i>	<i>Montant révisé</i>
6. Utilisations pacifiques de l'espace	8 160 600		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		(1 000)	
Total	8 160 600	(1 000)	8 159 600
7. Cour internationale de Justice	52 344 800		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		(941 700)	
Total	52 344 800	(941 700)	51 403 100
8. Affaires juridiques	47 809 200		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		177 700	
Total	47 809 200	177 700	47 986 900
9. Affaires économiques et sociales	163 049 600		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		739 400	
Total	163 049 600	739 400	163 789 000
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	11 579 100		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		-	
Total	11 579 100	-	11 579 100
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	17 000 300		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		10 100	
Total	17 000 300	10 100	17 010 400
12. Commerce et développement	147 132 500		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		782 800	
Total	147 132 500	782 800	147 915 300
13. Centre de commerce international (CNUCED-OMC)	39 913 900		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		(459 000)	
Total	39 913 900	(459 000)	39 454 900

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 68/248 A à C, 68/247 B^a</i>	<i>Augmentation/ (diminution) des crédits ouverts</i>	<i>Montant révisé</i>
14. Environnement	34 963 500		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		(452 800)	
Total	34 963 500	(452 800)	34 510 700
15. Établissements humains	23 260 700		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		(130 400)	
Total	23 260 700	(130 400)	23 130 300
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	43 883 000		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		55 300	
Total	43 883 000	55 300	43 938 300
17. ONU-Femmes	15 328 500		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		28 000	
Total	15 328 500	28 000	15 356 500
18. Développement économique et social en Afrique	151 633 600		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		(798 700)	
b) Avancement de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, propositions pour la rénovation des installations de conférence, notamment la Maison de l'Afrique (A/69/359 et A/69/415)		125 200	
c) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées		(8 200)	
Total	151 633 600	(681 700)	150 951 900
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	103 764 400		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		(1 248 700)	
Total	103 764 400	(1 248 700)	102 515 700
20. Développement économique en Europe	71 706 300		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		826 300	
Total	71 706 300	826 300	72 532 600

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 68/248 A à C, 68/247 B^a</i>	<i>Augmentation/ (diminution) des crédits ouverts</i>	<i>Montant révisé</i>
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	116 669 900		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		(2 619 900)	
Total	116 669 900	(2 619 900)	114 050 000
22. Développement économique et social en Asie occidentale	70 471 300		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		1 602 500	
Total	70 471 300	1 602 500	72 073 800
23. Programme ordinaire de coopération technique	58 449 700		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		(657 500)	
Total	58 449 700	(657 500)	57 792 200
24. Droits de l'homme	184 640 800		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		14 723 000	
b) Incidences sur le budget-programme : programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (A/C.5/69/4, A/69/551 et résolution 69/16)		796 100	
c) Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-cinquième, vingt-sixième et vingt-septième sessions ordinaires et à ses vingt et unième et vingt-deuxième sessions extraordinaires (A/69/615 et A/69/670)		8 383 900	
d) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées		(162 100)	
Total	184 640 800	23 740 900	208 381 700
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	91 496 800		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		(627 900)	
Total	91 496 800	(627 900)	90 868 900
26. Réfugiés de Palestine	55 227 500		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		74 900	
Total	55 227 500	74 900	55 302 400
27. Aide humanitaire	31 581 400		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		3 656 800	
Total	31 581 400	3 656 800	35 238 200

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 68/248 A à C, 68/247 B^a</i>	<i>Augmentation/ (diminution) des crédits ouverts</i>	<i>Montant révisé</i>
28. Information	188 771 300		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		1 065 200	
b) Incidences sur le budget-programme : programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (A/C.5/69/4, A/69/551 et résolution 69/16)		88 500	
c) Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-cinquième, vingt-sixième et vingt-septième sessions ordinaires et à ses vingt et unième et vingt-deuxième sessions extraordinaires (A/69/615 et A/69/670)		2 000	
d) Incidences sur le budget-programme : organisation du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 et dates des réunions du processus de négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015 (A/C.5/69/15)		153 200	
e) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées		(300)	
Total	188 771 300	1 308 600	190 079 900
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	51 138 200		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		59 800	
Total	51 138 200	59 800	51 198 000
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	36 762 900		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		266 400	
Total	36 762 900	266 400	37 029 300
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	76 236 000		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		348 200	
Total	76 236 000	348 200	76 584 200
29D. Bureau des services centraux d'appui	192 027 000		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		968 200	
b) Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/69/227 et A/69/519)		47 700	
c) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées		(100)	
Total	192 027 000	1 015 800	193 042 800

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 68/248 A à C, 68/247 B^a</i>	<i>Augmentation/ (diminution) des crédits ouverts</i>	<i>Montant révisé</i>
29E. Bureau de l'informatique et des communications	74 255 300		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		197 800	
Total	74 255 300	197 800	74 453 100
29F. Administration (Genève)	154 692 200		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		1 099 700	
b) Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-cinquième, vingt-sixième et vingt-septième sessions ordinaires et à ses vingt et unième et vingt-deuxième sessions extraordinaires (A/69/615 et A/69/670)		11 200	
c) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées		(400)	
Total	154 692 200	1 110 500	155 802 700
29G. Administration (Vienne)	40 974 400		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		(44 600)	
Total	40 974 400	(44 600)	40 929 800
29H. Administration (Nairobi)	32 013 500		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		(545 600)	
Total	32 013 500	(545 600)	31 467 900
30. Contrôle interne	40 552 300		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		79 800	
Total	40 552 300	79 800	40 632 100
31. Activités administratives financées en commun	11 357 800		
Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		53 600	
Total	11 357 800	53 600	11 411 400
32. Dépenses spéciales	143 660 200	–	
Total	143 660 200	–	143 660 200
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	80 709 300		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		(378 800)	

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 68/248 A à C, 68/247 B^a</i>	<i>Augmentation/ (diminution) des crédits ouverts</i>	<i>Montant révisé</i>
b) Avancement de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, propositions pour la rénovation des installations de conférence, notamment la Maison de l'Afrique (A/69/359 et A/69/415)		2 184 000	
c) Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/69/417 et Corr.1, A/69/580)		28 199 400	
d) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées		(849 400)	
Total	80 709 300	29 155 200	109 864 500
34. Sûreté et sécurité	241 370 100		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		1 988 300	
b) Avancement de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, propositions pour la rénovation des installations de conférence, notamment la Maison de l'Afrique (A/69/359 et A/69/415)		300 800	
c) Incidences sur le budget-programme : organisation du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 et dates des réunions du processus de négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015 (A/C.5/69/15)		52 900	
d) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées		39 100	
Total	241 370 100	2 381 100	243 751 200
35. Compte pour le développement	28 398 800		
Total	28 398 800	-	28 398 800
36. Contributions du personnel	487 612 000		
a) Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612 et A/69/661)		8 011 300	
b) Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/69/227 et A/69/519)		130 300	
c) Incidences sur le budget-programme : programme d'activités relatives à la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine (A/C.5/69/4, A/69/551 et résolution 69/16)		70 300	
d) Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/69/363 et Corr.1 à 3; A/69/363/Add.1 à 5 et A/69/628)		1 797 800	
e) Avancement de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, propositions pour la rénovation des installations de conférence, notamment la Maison de l'Afrique (A/69/359 et A/69/415)		46 200	

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 68/248 A à C, 68/247 B^a</i>	<i>Augmentation/ (diminution) des crédits ouverts</i>	<i>Montant révisé</i>
f) Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-cinquième, vingt-sixième et vingt-septième sessions ordinaires et à ses vingt et unième et vingt-deuxième sessions extraordinaires (A/69/615 et A/69/670)		174 100	
g) Réévaluation des incidences sur le budget-programme et prévisions révisées		(1 200)	
Total	487 612 000	10 228 800	497 840 800
Total général : dépenses prévues	5 538 551 400	115 271 900	5 653 823 300

^a Y compris les incidences supplémentaires sur le budget-programme (voir les rapports de la Cinquième Commission publiés sous les cotes A/68/820 et A/68/917).

9. La Commission a également recommandé d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant de 104 582 400 dollars pour le Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola et de répartir la charge résultante entre les États Membres conformément au barème des quotes-parts qu'elle a fixé dans sa résolution 67/238, y compris les prévisions de recettes d'un montant de 2 176 000 dollars, qui seront portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955.

10. À la reprise de sa 27^e séance, le 29 décembre 2014, la Commission a examiné les prévisions révisées de dépenses et de recettes de l'exercice biennal 2014-2015 à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale, ainsi que le financement des crédits ouverts pour l'année 2015. Elle a approuvé :

a) Les crédits budgétaires révisés pour l'exercice biennal 2014-2015 (voir le projet de résolution II A au paragraphe 46);

b) Les prévisions de recettes révisées pour l'exercice biennal 2014-2015 (voir le projet de résolution II B au paragraphe 46);

c) L'autorisation d'engagement de dépenses et le montant correspondant des recettes prévues pour le Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (voir les projets de résolution II A et B aux paragraphes 46);

d) Le projet de résolution sur le financement des crédits ouverts et de l'autorisation d'engagement de dépenses pour l'année 2015 (voir le projet de résolution II C au paragraphe 46).

III. Examen de questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

11. À la reprise de la 27^e séance, le 29 décembre 2014, le représentant de l'État plurinational de Bolivie a fait une déclaration au nom des États Membres de

l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 et de la Chine, dans laquelle il a annoncé qu'il retirait son projet de résolution A/C.5/69/L.11.

12. Également à la reprise de la 27^e séance, le 29 décembre, le Président de la Commission a présenté le projet de résolution A/C.5/69/L.26, intitulé « Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 ». On trouvera ci-après, à la suite des intitulés correspondants, la description de l'examen par la Commission des sections I à XIII du projet de résolution.

Septième rapport d'étape sur la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public par l'ONU et les organismes des Nations Unies

13. La Commission a examiné cette question à sa 4^e séance, le 9 octobre 2014. Elle était saisie du septième rapport d'étape du Secrétaire général sur l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public par l'ONU et les organismes des Nations Unies (A/69/367), de la note du Secrétaire général transmettant le quatrième rapport d'étape du Comité des commissaires aux comptes sur les progrès de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (A/69/155) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/69/414).

14. À la reprise de sa 27^e séance, le 29 décembre 2014, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Japon, la section I du projet de résolution A/C.5/29/L.26, intitulée « Normes comptables internationales pour le secteur public ». À la même séance, la Commission a adopté la section I du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 46, projet de résolution I, sect. I).

Informatique et communications à l'Organisation des Nations Unies

15. La Commission a examiné cette question à sa 17^e séance, le 1^{er} décembre 2014. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur l'informatique et les communications à l'Organisation des Nations Unies (A/69/517) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/69/610).

16. À la reprise de sa 27^e séance, le 29 décembre 2014, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la Malaisie, la section II du projet de résolution A/C.5/29/L.26, intitulée « Informatique et communications ». À la même séance, la Commission a adopté la section II du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 46, projet de résolution I, sect. II).

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

17. La Commission a examiné cette question à sa 16^e séance, le 21 novembre 2014. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/69/417 et Corr.1) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/69/580).

18. À la reprise de sa 27^e séance, le 29 décembre 2014, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant du Guatemala, la section III du projet de résolution A/C.5/29/L.26, intitulée « Plan stratégique

patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève ». À la même séance, la Commission a adopté la section III du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 46, projet de résolution I, sect. III).

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

19. La Commission a examiné cette question à sa 23^e séance, le 17 décembre 2014. Elle était saisie des rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/69/363 et Corr.1 à 3, A/69/363/Add.1, Add.2, Add.3 et Corr.1, Add.4 et Add.5) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/69/628).

20. À la reprise de sa 27^e séance, le 29 décembre 2014, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la Norvège, la section IV du projet de résolution A/C.5/69/L.26, intitulée « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité ».

21. À la même séance, le représentant de Cuba a proposé, au nom de son pays et de l'Équateur, de l'État plurinational de Bolivie, du Nicaragua et de la République bolivarienne du Venezuela, un amendement oral au projet de résolution, consistant à ajouter à la section IV du dispositif deux alinéas et deux paragraphes ainsi libellés :

« *Rappelant* que l'Assemblée générale ne s'est pas prononcée sur la notion de la responsabilité de protéger, sa portée, ses incidences ou les manières dont elle pourrait être appliquée,

Notant que les prévisions de dépenses relatives au groupe thématique I comprennent des descriptifs, des fonctions, des réalisations escomptées, des indicateurs de succès, des produits et d'autres informations concernant le Conseiller spécial du Secrétaire général pour la responsabilité de protéger,

Décide de supprimer toutes les références aux activités et produits se rapportant à la responsabilité de protéger qui figurent dans le cadre stratégique et les descriptifs s'y rapportant pour le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide (voir A/69/363/Add.1);

Prie le Secrétaire général de publier un rectificatif à son rapport (A/69/363/Add.1); ».

22. Également à la reprise de la 27^e séance, le représentant des Pays-Bas a demandé que l'amendement proposé oralement par le représentant de Cuba fasse l'objet d'un vote enregistré. Les représentants de l'Italie (au nom de l'Union européenne) et du Rwanda ont fait des déclarations pour expliquer leur vote avant le vote (voir A/C.5/69/SR.27/Add.1).

23. À la même séance, les représentants du Nicaragua et de la République islamique d'Iran ont fait des déclarations à l'appui de l'amendement proposé oralement (voir A/C.5/69/SR.27/Add.1).

24. Également à la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a rejeté l'amendement qu'il était proposé d'apporter à la section IV du projet de résolution A/C.5/69/L.26, par 80 voix contre 15, et 60 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Bolivie (État plurinational de), Cuba, Équateur, Iran (République islamique d'), Namibie, Nicaragua, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Soudan, Sri Lanka, Venezuela (République bolivarienne du), Zambie, Zimbabwe.

Ont voté contre¹ :

Albanie, Allemagne, Andorre, Argentine, Australie, Autriche, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Kiribati, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malte, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine, Uruguay.

Se sont abstenus :

Algérie, Afrique du Sud, Angola, Arabie saoudite, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Burundi, Cameroun, Chine, Colombie, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Érythrée, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Iraq, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Liban, Libéria, Libye, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Myanmar, Népal, Niger, Nigéria, Oman, Pakistan, Philippines, Qatar, République centrafricaine, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Yémen.

25. Également à la reprise de la 27^e séance, le représentant de Cuba a demandé, au nom de son pays et de l'Équateur, de l'État plurinational de Bolivie, du Nicaragua et de la République bolivarienne du Venezuela, un vote enregistré séparé sur la section IV du projet de résolution A/C.5/69/L.26.

26. À la même séance, à l'issue d'un vote enregistré, la Commission a adopté la section IV du projet de résolution A/C.5/69/L.26, par 141 voix contre 10, avec 8 abstentions. Les voix se sont réparties comme suit :

Ont voté pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahamas, Bahreïn, Barbade,

¹ La délégation du Congo a par la suite indiqué qu'elle avait eu l'intention de s'abstenir.

Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Guyana, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Kirghizistan, Kiribati, Koweït, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan du Sud, Suède, Suisse, Tadjikistan, Tchad, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Viet Nam, Yémen, Zambie.

*Ont voté contre*² :

Bolivie (État plurinational de), Cuba, Équateur, Iran (République islamique d'), Nicaragua, République populaire démocratique de Corée, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Soudan, Sri Lanka, Venezuela (République bolivarienne du).

*Se sont abstenus*³ :

Bangladesh, Libye, Mauritanie, Nigéria, République centrafricaine, Sénégal, Thaïlande, Zimbabwe.

27. Le tableau ci-dessous indique les montants approuvés par l'Assemblée générale pour 2015 en ce qui concerne les missions politiques spéciales.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Montant approuvé pour 2015</i>	<i>Montant net des crédits additionnels pour 2015</i>
I. Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels, conseillers spéciaux et représentants personnels du Secrétaire général		
1. Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Myanmar	1 161,0	977,7
2. Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre	3 139,2	2 726,9
3. Conseiller spécial du Secrétaire général pour la prévention du génocide	2 171,0	1 909,2
4. Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental	586,8	501,7
5. Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution 1559 (2004) du Conseil de sécurité	654,3	510,7
6. Représentant de l'ONU aux discussions internationales de Genève	2 042,6	1 957,2

² La délégation du Soudan a par la suite indiqué qu'elle avait eu l'intention de voter pour.

³ Les délégations de la Libye et de la Mauritanie ont par la suite indiqué qu'elles avaient eu l'intention de voter pour.

	<i>Montant approuvé pour 2015</i>	<i>Montant net des crédits additionnels pour 2015</i>
7. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie	10 877,7	9 384,2
8. Bureau de l'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud	1 328,5	1 001,1
9. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	5 352,3	5 182,4
10. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel	3 987,7	3 519,9
11. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs	4 550,1	4 784,4
Total partiel I	35 851,2	32 455,4
II. Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts		
12. Groupe de contrôle pour la Somalie et l'Érythrée	2 406,6	2 357,2
13. Groupe d'experts sur le Libéria	314,0	103,3
14. Groupe d'experts sur la Côte d'Ivoire	1 282,5	1 179,6
15. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo	1 364,7	1 274,8
16. Groupe d'experts sur le Soudan	1 468,1	1 456,5
17. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée	2 729,6	2 635,9
18. Groupe d'experts sur la République islamique d'Iran	2 782,2	2 776,4
19. Groupe d'experts sur la Libye	1 593,2	1 825,4
20. Groupe d'experts sur la République centrafricaine	1 519,6	1 266,2
21. Groupe d'experts sur le Yémen	2 609,3	2 646,0
22. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par la résolution 1526 (2004) du Conseil de sécurité concernant Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées	4 496,1	4 553,1
23. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004)	3 102,0	3 088,7
24. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme	9 322,0	9 536,1
Total partiel II	34 989,9	34 699,2
III. Groupe thématique III : bureaux politiques, bureaux d'appui à la consolidation de la paix et bureaux intégrés		
25. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (BRSAO)	10 211,0	10 333,3
26. Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)	20 676,6	18 867,4
27. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM)	82 329,6	83 260,4
28. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	2 910,4	2 910,4
29. Appui de l'Organisation des Nations Unies à la Commission mixte Cameroun-Nigéria (CMCN)	4 953,4	4 778,3
30. Mission électorale des Nations Unies au Burundi (MENUM) (1)	11 697,9	11 697,9
31. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban	8 359,6	7 917,7
32. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC)	5 727,9	5 425,0
Total partiel III	146 866,4	145 190,4

	<i>Montant approuvé pour 2015</i>	<i>Montant net des crédits additionnels pour 2015</i>
IV. Mission d'assistance des Nations Unies		
33. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI)	136 156,8	140 569,0
Total partiel IV	136 156,8	140 569,0
Total	353 864,3	352 914,0
Missions politiques spéciales pour lesquelles un financement provisoire de six mois est approuvé pour 2015		
34. Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL)	31 430,3	24 860,1
35. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA)	94 968,0	93 539,5
Total du financement provisoire de six mois	126 398,3	118 399,6
Missions politiques spéciales non reconduites en 2015		
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA)	–	(3 263,1)
Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL)	–	(1 055,7)
Bureau des Nations Unies au Burundi (BNUB)	–	(399,5)
Coordonnateur spécial pour la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies (OIAAC-ONU)	–	1 701,3
Total, missions non reconduites en 2015	–	(3 017,0)
Total (déduction faite des contributions du personnel)	480 262,6	468 296,6
<i>À déduire</i> : Montant imputé au solde inutilisé au titre des missions politiques spéciales (par. 19 de la section IV du projet de résolution A/C.5/69/L.26).		(435 094,0)
<i>À déduire</i> : Crédits approuvés dans le cadre de l'examen du premier rapport sur l'exécution du budget-programme pour 2014-2015 (voir A/69/612, tableau 3)		(1 701,3)
Montant net des crédits additionnels (par. 20 de la section IV du projet de résolution A/C.5/69/L.26)		31 501,3
Contributions du personnel (par. 21 de la section IV du projet de résolution A/C.5/69/L.26)		1 797,8
Montant des crédits additionnels, contributions du personnel comprises		33 299,1

Avancement de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et propositions pour la rénovation des installations de conférence, notamment la Maison de l'Afrique

28. La Commission a examiné cette question à sa 5^e séance, le 14 octobre 2014. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur l'avancement de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, les propositions pour la rénovation des installations de

conférence, notamment la Maison de l'Afrique (Africa Hall), et les prévisions révisées concernant le chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), le chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et le chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/359), et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/69/415).

29. À la reprise de sa 27^e séance, le 29 décembre 2014, la Commission a examiné à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la Finlande, la section V du projet de résolution A/C.5/69/L.26, intitulée « Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba ». À la même séance, la Commission a adopté la section V du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 46, projet de résolution I, sect. V).

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2014

30. La Commission a examiné cette question à sa 17^e séance, le 1^{er} décembre 2014. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2014 (A/69/535) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/69/609).

31. À la reprise de sa 27^e séance, le 29 décembre 2014, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Inde, la section VI du projet de résolution A/C.5/69/L.26, intitulée « Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2014 ». À la même séance, la Commission a adopté la section VI du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 46, projet de résolution I, sect. VI).

Étude concernant les besoins en locaux à long terme de l'Organisation des Nations Unies à New York pour la période 2014-2034

32. À la reprise de sa 27^e séance, le 29 décembre 2014, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la Finlande, la section VII du projet de résolution A/C.5/69/L.26, intitulée « Étude concernant les besoins en locaux à long terme de l'Organisation des Nations Unies à New York pour la période 2014-2034 ». À la même séance, la Commission a adopté la section VII du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 46, projet de résolution I, sect. VII).

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-cinquième, vingt-sixième et vingt-septième sessions et à ses vingt et unième et vingt-deuxième sessions extraordinaires

33. La Commission a examiné cette question à sa 24^e séance, le 18 décembre 2014. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-cinquième, vingt-sixième et vingt-septième sessions ordinaires et à ses vingt et unième et vingt-deuxième sessions extraordinaires (A/69/615) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/69/670).

34. À la reprise de sa 27^e séance, le 29 décembre 2014, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Inde, la section VIII du projet de résolution A/C.5/69/L.26, intitulée « Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-cinquième, vingt-sixième et vingt-septième sessions ordinaires et à ses vingt et unième et vingt-deuxième sessions extraordinaires ». À la même séance, la Commission a adopté la section VIII du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 46, projet de résolution I, sect. VIII).

Prévisions révisées comme suite aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/2, intitulée « Document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones »

35. La Commission a examiné cette question à sa 22^e séance, le 16 décembre 2014. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/2, intitulée « Document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones » (A/69/521), et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/69/657).

36. À la reprise de sa 27^e séance, le 29 décembre 2014, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Inde, la section IX du projet de résolution A/C.5/69/L.26, intitulée « Document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones ». À la même séance, la Commission a adopté la section IX du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 46, projet de résolution I, sect. IX).

Prévisions révisées du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 se rapportant au Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et à la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola

37. La Commission a examiné cette question à sa 25^e séance, le 18 décembre 2014. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général consacré aux prévisions révisées concernant les chapitres 5 (Opérations de maintien de la paix), 8 (Affaires juridiques), 27 (Aide humanitaire), 29B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité), 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines), 29D (Bureau des services centraux d'appui), 34 (Sûreté et sécurité) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 relatives au Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et à la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (A/69/590 et Corr.1) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/69/660).

38. À la reprise de sa 27^e séance, le 29 décembre 2014, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Inde, la section X du projet de résolution A/C.5/69/L.26, intitulée « Prévisions révisées du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 se rapportant au Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et à la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola ». À la même séance, la Commission a adopté la section X du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 46, projet de résolution I, sect. X).

**Incidences financières afférentes à l'administration de la justice
à l'Organisation des Nations Unies**

39. À la reprise de sa 27^e séance, le 29 décembre 2014, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de l'Australie, la section XI du projet de résolution A/C.5/69/L.26, intitulée « Incidences financières afférentes à l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies ». À la même séance, la Commission a adopté la section XI du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 46, projet de résolution I, sect. XI).

**Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice
biennal 2014-2015**

40. La Commission a examiné cette question à sa 23^e séance, le 17 décembre 2014. Elle était saisie du premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 (A/69/612) et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/69/661).

41. À la reprise de sa 27^e séance, le 29 décembre 2014, la Commission a examiné, à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la Suède, la section XII du projet de résolution A/C.5/69/L.26, intitulée « Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 ». À la même séance, la Commission a adopté la section XII du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 46, projet de résolution I, sect. XII).

**Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences
sur le budget-programme et des prévisions révisées**

42. La Commission a examiné cette question à sa 25^e séance, le 18 décembre 2014. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général intitulé « Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées » (A/C.5/69/16) et a entendu un exposé sur la question présenté par le Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴.

43. À la reprise de sa 27^e séance, le 29 décembre 2014, la Commission a examiné la section XIII du projet de résolution A/C.5/69/L.26, intitulée « Fonds de réserve ». À la même séance, la Commission a adopté la section XIII du projet de résolution sans la mettre aux voix (voir par. 46, projet de résolution I, sect. XIII).

44. Également à la reprise de sa 27^e séance, le 29 décembre, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/69/L.26 dans son ensemble, sans le mettre aux voix (voir par. 46, projet de résolution I).

45. Après l'adoption du projet de résolution A/C.5/69/L.26 dans son ensemble, le représentant de Sri Lanka a fait une déclaration (voir A/C.5/69/SR.27/Add.1).

⁴ Voir A/C.5/69/SR.25.

IV. Recommandation de la Cinquième Commission

46. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

Projet de résolution I **Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal** **2014-2015**

L'Assemblée générale,

I **Normes comptables internationales pour le secteur public**

Rappelant la section IV de sa résolution 60/283 du 7 juillet 2006, la section V de sa résolution 63/262 du 24 décembre 2008, sa résolution 64/243 du 24 décembre 2009, sa résolution 65/243 A et la section II.B de sa résolution 65/259 du 24 décembre 2010, la section I de sa résolution 66/232 B du 21 juin 2012, sa résolution 66/246 et les sections II et V de sa résolution 66/247 du 24 décembre 2011, la section IV de sa résolution 67/246, du 24 décembre 2012 et la section II de sa résolution 68/247 A, du 27 décembre 2013,

Ayant examiné le septième rapport d'étape du Secrétaire général sur la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public par le système des Nations Unies¹, la note du Secrétaire général transmettant le quatrième rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les progrès de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public² et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires³,

1. *Prend note* du septième rapport d'étape du Secrétaire général sur la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public par le système des Nations Unies¹ et de la note du Secrétaire général transmettant le quatrième rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les progrès de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public²;

2. *Fait siennes* les conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport³;

3. *Accepte* le quatrième rapport du Comité des commissaires aux comptes;

4. *Approuve* les recommandations que le Comité des commissaires aux comptes a formulées dans son rapport;

5. *Salue* les progrès accomplis dans l'élaboration du plan de valorisation des avantages et, à ce sujet, prie le Secrétaire général d'insérer, dans ses prochains rapports d'étape, des renseignements sur l'évaluation des avantages quantitatifs et qualitatifs obtenus dans quinze grandes catégories liées aux cinq principaux

¹ A/69/367.

² A/69/155.

³ A/69/414.

avantages stratégiques initialement attendus de l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public.

II Technologies de l'information et des communications à l'Organisation des Nations Unies

Rappelant la section II de sa résolution 60/283, ses résolutions 63/262, 63/269 du 7 avril 2009 et 64/243, la section XVII de sa résolution 65/259, sa résolution 66/246 et la section I de sa résolution 67/254 A du 12 avril 2013,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur l'informatique et les communications à l'Organisation des Nations Unies⁴ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁵,

Soulignant qu'il faut exploiter le potentiel des technologies de l'information et des communications pour soutenir les travaux menés par l'Organisation des Nations Unies dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement, des droits de l'homme et du droit international,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général⁴;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport, sous réserve des conclusions et recommandations de la présente résolution⁵;
3. *Souligne* l'importance qu'ont l'informatique et les communications pour la satisfaction des besoins croissants de l'Organisation à mesure que sa dépendance s'accroît à l'égard de son infrastructure;
4. *Souligne également* l'importance de l'informatique et des communications du point de vue non seulement du renforcement du contrôle et du respect du principe de responsabilité mais aussi de l'accroissement du volume d'informations exactes disponibles en temps utile pour la prise de décisions;
5. *Constate* que l'informatique et les communications jouent un rôle important en ce qu'elles rendent les délibérations des organes intergouvernementaux plus efficaces et rationnelles et, à cet égard, prie le Secrétaire général de demander au Bureau de l'informatique et des communications de collaborer avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, afin qu'ensemble ils puissent poursuivre leurs efforts en vue de régler les problèmes qui se posent, selon que de besoin;
6. *Se félicite* de la nouvelle stratégie informatique et communications de l'Organisation, telle qu'elle est énoncée dans le rapport du Secrétaire général;
7. *Rappelle* les paragraphes 22 et 64 du rapport du Comité consultatif, approuve tous les éléments de la stratégie informatique et communications proposée et prie le Secrétaire général d'en assurer la mise en œuvre en tenant compte des commentaires, observations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif, sous réserve de ses futures décisions;

⁴ A/69/517.

⁵ A/69/610.

8. *Demande* au Secrétaire général de lui communiquer, à sa soixante-dixième session, des renseignements détaillés sur la mise en œuvre de tous les éléments de la nouvelle stratégie proposée, y compris un plan d'exécution assorti d'un calendrier précis, une liste d'objectifs stratégiques dans le domaine de l'informatique et des communications mis en regard des objectifs globaux de l'Organisation, une liste des initiatives stratégiques au service de ces objectifs en cours d'exécution et prévues, dont il précisera le coût, les objectifs de référence et les réalisations attendues, éléments qui permettront de mesurer les résultats obtenus, les avantages escomptés et les risques, et de lui communiquer également, à titre indicatif, les prévisions de dépenses globales du Secrétariat dans le domaine de l'informatique et des communications pour les cinq prochaines années;

9. *Rappelle* le paragraphe 34 du rapport du Comité consultatif et, à ce sujet, prie le Secrétaire général de poursuivre ses efforts visant à remédier au cloisonnement informatique qui caractérise actuellement le Secrétariat ainsi que l'ensemble des lieux d'affectation et des missions sur le terrain;

10. *Prend note* de la réforme et des initiatives mises en œuvre par le Bureau de l'informatique et des communications à l'appui des activités de l'Organisation et, à ce sujet, souligne que le Bureau doit continuer de s'employer à faciliter le travail de l'Organisation et d'appuyer les États Membres, y compris en fournissant certains services aux délégations dans tous les principaux lieux d'affectation, selon qu'il convient;

11. *Prie* le Secrétaire général, agissant en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, d'inviter les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies à envisager les possibilités d'harmoniser les services dans le domaine de l'informatique et des communications et de mutualiser ces services ainsi que les frais correspondants, selon que de besoin, en particulier dans les lieux d'affectation hors siège, et de rendre compte dans ses prochains rapports des résultats auxquels il sera parvenu;

12. *Souligne* qu'il importe que la sécurité informatique soit gérée de façon rigoureuse et respectueuse du principe de responsabilité, estime qu'il faut en assurer un contrôle centralisé et considère que le Directeur général de l'informatique et des communications est l'autorité centrale en la matière;

13. *Rappelle* le paragraphe 23 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dixième session, un rapport d'étape sur l'application du plan de sécurisation informatique en 10 points et sur les mesures prises pour exécuter l'intégralité des tâches prescrites dans sa résolution 68/247 A;

14. *Constate* que, faute d'une gouvernance et d'une direction efficaces, les fonctions informatique et communications du Secrétariat font souvent double emploi et sont très fragmentées;

15. *Engage* le Secrétaire général à continuer de favoriser le renforcement de la coordination et de la collaboration dans l'Organisation, et souligne que la stratégie informatique et communications ne peut réussir qu'avec l'appui et l'adhésion indéfectibles de la direction ainsi qu'avec la coopération étroite et continue de toutes les parties prenantes, sans perdre de vue qu'il faut répondre à tous les besoins opérationnels;

16. *Rappelle* sa résolution 63/262 et prend note des attributions du Directeur général de l'informatique et des communications et du rôle central et éminent qui lui revient dans la direction générale des activités de l'Organisation liées à l'informatique et aux communications et les résultats obtenus en la matière et, à ce sujet, souligne qu'il faut déléguer certains pouvoirs et mettre en place des procédures garantissant le respect des directives énoncées dans la stratégie informatique et communications révisée, notamment pour ce qui est des opérations, de la sécurité, des investissements et des activités de contrôle dans les bureaux de l'Organisation, en particulier dans les missions;

17. *Prie* le Comité consultatif de demander au Comité des commissaires aux comptes d'élargir la portée de son audit des dépenses engagées dans le domaine de l'informatique et des communications par toutes les entités du Secrétariat, les principaux lieux d'affectation, les opérations de maintien de la paix et les autres bureaux de terrain et de faire rapport à ce sujet dans ses prochains rapports;

18. *Rappelle* le paragraphe 43 du rapport du Comité consultatif, prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les entités du Secrétariat informent la Directrice générale de l'informatique et des communications de toutes les questions qui se rapportent aux activités, à la gestion des ressources, aux normes, à la sécurité, à l'architecture, aux politiques et aux orientations touchant l'informatique et aux communications, et le prie également de lui présenter pour examen à sa soixante-dixième session un rapport d'étape sur les enseignements qu'il aura tirés.

III

Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève

Rappelant la section XI de sa résolution 64/243, la section VII de sa résolution 66/247 et la section V de sa résolution 68/247 A,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève⁶ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁷,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général⁶;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport, sous réserve des dispositions de la présente résolution⁷;
3. *Se réjouit* du soutien que le Gouvernement suisse continue d'apporter au projet de construction à Genève;
4. *Rappelle* le paragraphe 12 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de lui donner, à sa soixante-dixième session, des renseignements détaillés sur les mesures à prendre pour accélérer le lancement des travaux;
5. *Réaffirme* le paragraphe 8 de la section V de sa résolution 68/247 A;
6. *Rappelle* le paragraphe 13 du rapport du Comité consultatif et réaffirme les paragraphes 5 et 6 de la section V de sa résolution 68/247 A;

⁶ A/69/417 et Corr.1.

⁷ A/69/580.

7. *Se réjouit* de l'offre de prêt faite par le Gouvernement suisse et note que cette offre et d'autres montages financiers seront étudiés dans le cadre de l'examen du dispositif de financement du projet durant la partie principale de sa soixante-dixième session;

8. *Rappelle* le paragraphe 29 de la section V de sa résolution 68/247 A et le paragraphe 63 du rapport du Comité consultatif, et prie le Secrétaire général de continuer de s'employer à obtenir auprès du pays hôte les conditions et modalités de prêt les plus avantageuses pour les travaux de rénovation et de construction prévus par le plan stratégique patrimonial et de lui faire rapport à ce sujet pendant la partie principale de sa soixante-dixième session;

9. *Rappelle également* le paragraphe 69 du rapport du Comité consultatif et, à ce sujet, prie le Secrétaire général de continuer d'étudier tous les différents mécanismes de financement possible en vue de réduire le montant global devant être mis en recouvrement auprès des États Membres et de rendre compte des mesures concrètes prises en ce sens durant la partie principale de sa soixante-dixième session;

10. *Demande* au Secrétaire général de réfléchir à la possibilité d'inviter d'autres entités des Nations Unies à installer leurs bureaux au Palais des Nations une fois que celui-ci aura été rénové, et de lui rendre compte, dans son prochain rapport d'étape, des résultats auxquels il sera parvenu;

11. *Rappelle* le paragraphe 78 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général d'étudier la possibilité pratique et les moyens de prendre en compte les futures recettes locatives dans un plan global de financement du plan stratégique patrimonial;

12. *Souligne* qu'il importe que la mise en œuvre du plan stratégique patrimonial fasse l'objet d'une gestion et d'un contrôle rigoureux dès les premières étapes du projet;

13. *Prie* le Secrétaire général de présenter des propositions révisées concernant le dispositif de gouvernance et de surveillance afin qu'un contrôle soit en place dès les premières étapes du projet, et de présenter dans son prochain rapport d'étape des renseignements plus détaillés sur la mission, la composition, les compétences techniques, les procédures de prise de décisions et les modalités de fonctionnement du Comité directeur et du Conseil consultatif;

14. *Insiste* sur le fait que le Conseil consultatif doit être indépendant et impartial, et composé de membres qui soient à la fois largement représentatifs sur le plan géographique et dotés des qualifications voulues;

15. *Souligne* qu'il importe de mettre en place un dispositif indépendant et intégré d'assurance de projet pour le plan stratégique patrimonial;

16. *Prie* le Secrétaire général de lui soumettre pour examen une proposition relative à l'acceptation de dons, au plus tard durant la partie principale de la soixante-dixième session;

17. *Souligne* que la proposition relative à l'acceptation de dons ne saurait être restrictive, doit être strictement conforme au caractère international et intergouvernemental de l'Organisation et au Règlement financier et aux règles de

gestion financière de celle-ci⁸ et ne doit pas avoir d'incidence sur l'ampleur, le cahier des charges et la conception du projet;

18. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce qu'il soit pris tout le soin nécessaire des œuvres d'art, chefs-d'œuvre et autres cadeaux lors de la phase du plan stratégique patrimonial consacrée à l'étude technique et pendant les travaux de rénovation du Palais des Nations, et lui demande de coopérer avec les États Membres qui souhaitent s'occuper de ceux dont ils ont fait don;

19. *Prie également* le Secrétaire général de veiller à ce que les mesures voulues soient prises, pendant l'exécution du plan stratégique patrimonial, pour éliminer les obstacles d'ordre physique, technique ou touchant les communications que rencontrent les personnes handicapées, en particulier pour améliorer l'accès aux installations de conférence, dans le strict respect des dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées⁹, et de la tenir informé dans ses prochains rapports annuels;

20. *Prie en outre* le Secrétaire général de s'informer auprès des autorités compétentes du pays hôte des normes de construction en vigueur, y compris d'éventuelles modifications de la réglementation parasismique, et de lui en rendre compte dans son prochain rapport d'étape;

21. *Demande* au Secrétaire général de veiller à ce que le coût du projet n'augmente pas sous l'effet d'une modification de la réglementation parasismique;

22. *Souligne* qu'il importe d'atteindre tous les grands objectifs du plan stratégique patrimonial et, à ce sujet, encourage le Secrétaire général à poursuivre ses efforts en vue de préserver le patrimoine et l'intégrité architecturale du Palais des Nations à toutes les étapes du projet;

23. *Invite* le Secrétaire général à continuer d'envisager la possibilité de recourir à des formules d'utilisation souple de l'espace de travail dans le cadre du plan stratégique patrimonial, sous réserve de la décision qu'elle prendra sur la question;

24. *Invite également* le Secrétaire général à continuer d'étudier les possibilités de réutiliser le mobilier existant et de faire connaître ses conclusions dans ses prochains rapports d'étape;

25. *Décide* de créer au 1^{er} janvier 2015 sept emplois, trois dans l'équipe de gestion du projet et quatre pour des techniciens des services opérationnels;

26. *Réaffirme* que l'équipe chargée du projet aura une mission limitée dans le temps et bien circonscrite et ne devra donc pas être ajoutée à titre permanent à l'organigramme;

27. *Décide* d'ouvrir un crédit additionnel de 26 112 600 francs suisses, soit 28 199 400 dollars aux taux initiaux de 2014-2015, au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015;

⁸ ST/SGB/2013/4.

⁹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2515, n° 44910.

28. *Décide aussi* de revenir sur la création d'un compte spécial pluriannuel pour le plan stratégique patrimonial durant la partie principale de sa soixante-dixième session.

IV

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Rappelant la section VI de sa résolution 68/247 A, ses résolutions 68/248 A et C du 27 décembre 2013, la section II de sa résolution 68/247 B du 9 avril 2014 et sa résolution 68/280 du 30 juin 2014,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité¹⁰ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹¹,

1. *Prend note* des rapports du Secrétaire général¹⁰;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport, sous réserve des dispositions de la présente résolution¹¹;
3. *Prend note* des paragraphes 18 b), 80, 93, 142 a), 142 d) et 211 du rapport du Comité consultatif;
4. *Rappelle* le paragraphe 132 du rapport du Comité consultatif et décide de créer le poste de médecin (Volontaire des Nations Unies) à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie;
5. *Prend note* du paragraphe 142 f) du rapport du Comité consultatif et décide de retenir un taux de vacance de 25 % pour les postes des catégories personnel recruté sur le plan international, administrateur recruté sur le plan national, agent local et Volontaire des Nations Unies à la Mission électorale des Nations Unies au Burundi;
6. *Prend note également* du paragraphe 153 du rapport du Comité consultatif et décide de ramener de huit à sept le nombre d'observateurs civils demandés par le Secrétaire général pour la Commission mixte Cameroun-Nigéria;
7. *Prend note en outre* du paragraphe 91 a) du rapport du Comité consultatif et décide de retenir un taux de vacance de 40 % pour les postes du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie;
8. *Rappelle* le paragraphe 53 du rapport du Comité consultatif et souligne qu'il importe que les structures mises en place dans le cadre de la stratégie globale d'appui aux missions cadrent avec le projet de modèle de prestation de services centralisée dont elle est saisi pour examen;

¹⁰ A/69/363 et Corr.1 à 3 et A/69/363/Add.1, Add.2, Add.3 et Corr.1, Add.4 et Add.5.

¹¹ A/69/628.

9. *Rappelle également* le paragraphe 38 du rapport du Comité consultatif et adhère aux efforts déployés par le Secrétaire général pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies;

10. *Rappelle en outre* le paragraphe 48 du rapport du Comité consultatif, souligne l'importance des activités de médiation de l'Organisation des Nations Unies et la nécessité de préserver l'aptitude opérationnelle de celle-ci à déployer et appuyer des missions de médiation, y compris l'utilisation souple de la capacité d'intervention rapide, et prie le Secrétaire général d'étudier toutes les possibilités de financement, y compris celles qui existent déjà;

11. *Insiste* sur le fait que le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud sont deux entités distinctes ayant chacune ses attributions propres, note que le dispositif actuel de direction conjointe doit être réexaminé, et prie le Secrétaire général de faire tout son possible pour nommer rapidement le représentant spécial et chef du Bureau de lui faire rapport à ce sujet durant la partie principale de la soixante-dixième session;

12. *Rappelle* le paragraphe 10 de sa résolution 68/280 et prie le Secrétaire général de continuer d'étudier le dispositif de direction du Bureau de son Envoyé spécial pour le Sahel et de lui faire rapport à ce sujet durant la partie principale de sa soixante-dixième session;

13. *Prend note* du paragraphe 109 du rapport du Comité consultatif et décide d'approuver la création de deux postes aux classes P-3 et P-4 à la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le reclassement proposé d'un poste P-2 à la classe P-3;

14. *Rappelle* le paragraphe 138 du rapport du Comité consultatif et note qu'il est souhaitable que le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale maîtrise la langue russe;

15. *Prend note* des paragraphes 146 et 148 du rapport du Comité consultatif et décide d'approuver l'ouverture d'un crédit de 808 400 dollars au titre des services de consultants pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie;

16. *Prend note également* du paragraphe 158 du rapport du Comité consultatif et décide de réduire de 50 % le montant des ressources proposées pour la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie au titre des voyages liés à la participation à des ateliers et à des stages;

17. *Rappelle* le paragraphe 197 du rapport du Comité consultatif, invite le Secrétaire général à redoubler d'efforts pour renforcer la composante personnel recruté sur le plan national, lorsque c'est possible, en transformant des postes de fonctionnaires recruté sur le plan international en postes de fonctionnaire recruté sur le plan national, compte tenu de la disponibilité de personnel qualifié sur le marché du travail local, et demande à la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq de transformer ainsi huit postes;

18. *Approuve* les budgets, d'un montant total de 480 262 600 dollars, présentés dans le tableau 6 du rapport du Secrétaire général¹² pour les 35 missions politiques spéciales qu'elle-même ou le Conseil de sécurité a autorisées;

19. *Approuve également* l'imputation sur le solde des ressources prévues au titre des missions politiques spéciales pour l'exercice biennal 2014-2015 d'un montant total net de 435 094 000 dollars correspondant à la totalité de ce solde;

20. *Décide* d'ouvrir, conformément à la procédure prévue au paragraphe 11 de l'annexe I à sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986, un crédit de 31 501 300 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015, compte tenu du solde inutilisé en 2014, soit 11 966 000 dollars;

21. *Décide également* d'ouvrir au chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 un crédit de 1 797 800 dollars, lequel sera compensé par l'inscription d'un montant égal au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

V

État d'avancement de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et propositions pour la rénovation des installations de conférence, notamment la Maison de l'Afrique (Africa Hall)

Rappelant sa résolution 56/270 du 27 mars 2002, la section IV de sa résolution 58/272 du 23 décembre 2003, les sections IX et X de sa résolution 62/238 du 22 décembre 2007, la section I de sa résolution 63/263 du 24 décembre 2008, sa résolution 64/243 A, la section III de sa résolution 65/259, la section VII de sa résolution 66/247, la section II de sa résolution 67/246 et la section III de sa résolution 68/247 A,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Avancement de la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, propositions pour la rénovation des installations de conférence, notamment la Maison de l'Afrique (Africa Hall), et prévisions révisées concernant le chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), le chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien) et le chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 »¹³ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁴,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général¹³;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport, sous réserve des dispositions de la présente résolution¹⁴;
3. *Note avec satisfaction* les efforts que le Gouvernement éthiopien continue de déployer, en tant que pays hôte, pour faciliter la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba;

¹² A/69/363/Corr.2.

¹³ A/69/359.

4. *Engage* le Secrétaire général à continuer de faire appel aux savoirs et aux moyens locaux aux fins de l'exécution du projet;
5. *Rappelle* le paragraphe 5 de la section VII de la résolution 66/247 et le paragraphe 14 du rapport du Comité consultatif et, à ce sujet, prie le Secrétaire général de poursuivre ses efforts en vue de parvenir sans tarder à une solution, et de faire le point de la situation dans son prochain rapport;
6. *Constate* que le chantier de construction de nouveaux locaux à usage de bureaux a pour l'essentiel été mené à bien et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les travaux annexes soient achevés d'ici à juin 2015;
7. *Note avec préoccupation* la dégradation persistante de la Maison de l'Afrique à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba, dont le Secrétaire général fait état dans son rapport;
8. *Prie* le Secrétaire général de mettre en place de solides mécanismes internes de contrôle du cahier des charges, du coût et du calendrier d'exécution du projet de rénovation de la Maison de l'Afrique ainsi que de la qualité des travaux;
9. *Prie également* le Secrétaire général de prendre les mesures voulues pour limiter les risques de façon à ce que le projet de rénovation de la Maison de l'Afrique fasse l'objet d'un suivi rigoureux en vue d'éviter tout nouveau retard;
10. *Prie en outre* le Secrétaire général de tenir pleinement responsables ceux à qui sont dus les retards des chantiers de rénovation de la Maison de l'Afrique à la Commission économique pour l'Afrique et de faire figurer des informations à ce sujet dans son prochain rapport annuel;
11. *Souligne de nouveau* qu'il importe que les relations entre le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, à New York, et la Commission économique pour l'Afrique, à Addis-Abeba, soient placées sous le signe de la communication, de l'interaction et de la coordination, dans le cadre de relations hiérarchiques clairement définies;
12. *Rappelle* les paragraphes 20, 34 et 35 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de lui présenter des informations détaillées sur les prévisions concernant les dépenses et le montant total des divers coûts associés au projet de rénovation de la Maison de l'Afrique;
13. *Engage* le Secrétaire général à solliciter des contributions volontaires pour le projet de rénovation de la Maison de l'Afrique et à lui faire rapport sur les progrès accomplis lors de la partie principale de sa soixante-dixième session;
14. *Rappelle* le paragraphe 37 du rapport du Comité consultatif et, à ce sujet, attend avec intérêt de recevoir de nouvelles informations sur l'étude dans le prochain rapport;
15. *Prie* le Secrétaire général de continuer de chercher des moyens d'accroître l'utilisation des services du centre de conférence de la Commission économique pour l'Afrique, notamment en collaboration avec les partenaires de celle-ci, dont l'Union africaine, et de lui rendre compte à sa soixante-dixième session des résultats de ses recherches, y compris les résultats des mesures prises par la Commission;

¹⁴ A/69/415.

16. *Prend note* du paragraphe 12 du rapport du Comité consultatif;

17. *Décide* de se prononcer définitivement sur la création d'un compte pluriannuel distinct pour les travaux de rénovation de la Maison de l'Afrique à la Commission économique pour l'Afrique à sa soixante-dixième session lorsqu'elle examinera le projet de budget;

18. *Décide également* d'ouvrir un crédit additionnel d'un montant net de 2 610 000 dollars avant actualisation des coûts, dont 125 200 dollars au chapitre 18 (Développement économique et social en Afrique), 2 184 000 dollars au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), 300 800 dollars au chapitre 34 (Sécurité et sûreté) et 46 200 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), ce dernier montant étant compensé par l'inscription d'un montant égal au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015;

19. *Souligne* qu'il faut que le Bureau des services de contrôle interne continue d'exercer son contrôle sur les projets de construction menés à la Commission économique pour l'Afrique, en particulier la rénovation de la Maison de l'Afrique, et de faire figurer chaque année dans son rapport d'activité des informations sur ses principales constatations;

20. *Prie* le Secrétaire général de consigner dans son rapport annuel sur les projets de construction à la Commission économique pour l'Afrique des informations sur les progrès accomplis dans la rénovation de la Maison de l'Afrique;

21. *Prie également* le Secrétaire général d'informer les États Membres, par l'intermédiaire du Bureau des services centraux d'appui, de l'état d'avancement des projets de construction.

VI

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2014

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général consacré aux prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2014¹⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁶,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général¹⁵;

2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport, sous réserve des dispositions de la présente résolution¹⁶;

3. *Rappelle* le paragraphe 9 du rapport du Comité consultatif, note avoir examiné l'accord relatif à sa participation aux coûts, et attend avec intérêt de recevoir toutes les informations utiles sur les ressources demandées au titre de la participation de l'Organisation des Nations Unies à l'accord, qui figureront dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017.

¹⁵ A/69/535.

¹⁶ A/69/609.

VII

Étude concernant les besoins en locaux à long terme des organismes des Nations Unies à New York pour la période 2014-2034

Rappelant sa résolution 60/282 du 30 juin 2006, la section III de sa résolution 67/254 A et sa décision 68/549 B du 9 avril 2014,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général consacré à l'étude concernant les besoins en locaux à long terme des organismes des Nations Unies à New York pour la période 2014-2034¹⁷ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires¹⁸,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général¹⁷;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport, sous réserve des dispositions de la présente résolution¹⁸;
3. *Est consciente* qu'il faut satisfaire les besoins en locaux à long terme de l'Organisation et voit quatre formules viables, à savoir l'une des formules 1, 2, 3 et 4 présentées dans le rapport du Secrétaire général ou encore une combinaison de celles-ci;
4. *Rappelle* le paragraphe 10 de la section III de sa résolution 67/254 A, et prie le Secrétaire général de lui présenter, durant la partie principale de sa soixante-dixième session, des informations complètes sur tous les aspects de la formule 3, qui semble, sous réserve du complément d'information attendu, constituer une possibilité tout à fait réaliste et sérieuse;
5. *Prie instamment* le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les formules viables mentionnées dans la présente résolution soient envisagées sur un pied d'égalité et de s'employer à obtenir les conditions les plus avantageuses qui permettent à l'Organisation de satisfaire ses besoins en locaux à long terme;
6. *Engage* le Secrétaire général à continuer d'entretenir un dialogue à haut niveau avec toutes les entités intéressées par la question des besoins à long terme en locaux au Siège de l'Organisation et décide que ces consultations au sujet des différentes formules ne sauraient représenter un engagement de la part de l'Organisation et s'entendent sans préjudice de toute future décision qu'elle pourrait prendre;
7. *Rappelle* le paragraphe 7 de la section III de sa résolution 67/254 A et prie le Secrétaire général de communiquer à sa soixante-dixième session des informations complètes à jour sur les quatre formules viables mentionnées dans la présente résolution, et en particulier :
 - a) Les coûts financiers et des prévisions de dépenses exactes concernant la construction d'un bâtiment sur la pelouse nord, financé par des contributions extraordinaires, y compris les prévisions relatives aux besoins des organismes des Nations Unies du point de vue de l'aménagement de l'espace et des prescriptions techniques;

¹⁷ A/68/734.

¹⁸ A/68/798.

b) Les coûts financiers, les possibilités de financement par des tiers et des prévisions de dépenses exactes concernant la construction d'un bâtiment sur la pelouse nord, y compris les prévisions relatives aux besoins des organismes des Nations Unies du point de vue de l'aménagement de l'espace et des prescriptions techniques;

c) Les coûts financiers calculés sur la base de l'établissement d'une cote de crédit préliminaire, les conditions de location proposées et des prévisions de dépenses exactes concernant l'immeuble DC-5, y compris les prévisions relatives aux besoins des organismes des Nations Unies du point de vue de l'aménagement de l'espace et des prescriptions techniques;

d) Les coûts financiers et des prévisions de dépenses exactes concernant le renouvellement des baux commerciaux;

e) Toute autre question pertinente, y compris le coût de l'analyse des différentes formules;

8. *Affirme* que rien dans la présente résolution ne crée d'obligation financière ou juridique pour l'Organisation en ce qui concerne l'immeuble DC-5 ou toute autre formule destinée à satisfaire ses besoins en locaux à long terme;

9. *Prie* le Secrétaire général de veiller à ce que le projet fasse l'objet à toutes ses étapes de contrôles d'audits rigoureux;

10. *Rappelle* le paragraphe 16 du Comité consultatif et, sans préjudice de la décision qu'elle pourra prendre sur la mise en œuvre d'une gestion souple de l'espace de travail, prie le Secrétaire général d'aller plus avant dans l'analyse afin de disposer d'estimations fondées sur des statistiques au sujet des incidences d'une telle stratégie sur les prévisions relatives à la surface de bureaux nécessaire;

11. *Prie* le Secrétaire général, sans préjudice des décisions qu'elle pourra prendre quant au nouveau modèle de prestation de services centralisée, de l'informer des effets que la mise en service d'Umoja et ledit modèle pourraient avoir en ce qui concerne l'effectif, les compétences et la localisation du personnel, ces éléments pouvant être déterminants au regard de la planification des besoins en bureaux;

12. *Rappelle* le paragraphe 4 de la section III de sa résolution 67/254 A et souligne qu'il faudra, lors de l'examen des besoins en locaux à long terme des organismes des Nations Unies à New York, respecter l'intégrité architecturale du complexe de l'Organisation des Nations Unies et le projet d'origine élaboré par le Bureau des architectes-conseil;

13. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer, selon qu'il convient, dans les rapports qu'il établit au sujet de l'examen stratégique des biens immobiliers et du modèle de prestation de services centralisée, des informations concernant les besoins en locaux des bureaux hors sièges de l'Organisation, notamment à Nairobi, à Vienne et à Genève, et des commissions régionales.

VIII

Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-cinquième, vingt-sixième et vingt-septième sessions et à ses vingt et unième et vingt-deuxième sessions extraordinaires

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses vingt-cinquième, vingt-sixième et vingt-septième sessions et à ses vingt et unième et vingt-deuxième sessions extraordinaires »¹⁹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁰,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général¹⁹;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport, sous réserve des dispositions de la présente résolution²⁰;
3. *Approuve* l'ouverture d'un crédit additionnel d'un montant net de 11 705 800 dollars, dont 3 308 700 dollars au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences), 8 383 900 dollars au chapitre 24 (Droits de l'homme), 2 000 dollars au chapitre 28 (Information) et 11 200 dollars au 29F [Administration (Genève)] du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015, ainsi qu'un montant de 174 100 dollars sera également demandé au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel), qui sera compensé par l'inscription d'un montant égal au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme;
4. *Approuve également* la création, à compter du 1^{er} janvier 2015, de neuf postes (1 P-5, 1 P-4 et 7 P-3) au chapitre 24 (Droits de l'homme) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2014-2015.

IX

Prévisions révisées comme suite aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/2 intitulée « Document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones »

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général consacré aux prévisions révisées comme suite aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 69/2 du 22 septembre 2014 intitulée « Document final de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones »²¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²²,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général²¹;

¹⁹ A/69/615.

²⁰ A/69/670.

²¹ A/69/521.

²² A/69/657.

2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport, sous réserve des dispositions de la présente résolution²²;

3. *Décide* d'ouvrir au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 un crédit d'un montant de 101 800 dollars qui sera imputé sur le fonds de réserve.

X

Prévisions révisées du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 se rapportant au Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et à la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général consacré aux prévisions révisées concernant les chapitres 5 (Opérations de maintien de la paix), 8 (Affaires juridiques), 27 (Aide humanitaire), 29B (Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité), 29C (Bureau de la gestion des ressources humaines), 29D (Bureau des services centraux d'appui), 34 (Sûreté et sécurité) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015 qui se rapportent au Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et à la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola²³, et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁴,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général²³;

2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport, sous réserve des dispositions de la présente résolution²⁴;

3. *Exprime sa gratitude* au Secrétaire général et aux autres acteurs de la lutte contre la crise causée par l'épidémie d'Ebola, ainsi qu'au personnel des Nations Unies qui combat la propagation de la maladie avec dévouement et détermination;

4. *Préconise* de transférer davantage de ressources et d'activités du quartier général de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola aux équipes locales en vue d'optimiser l'efficacité de l'action sur le terrain;

5. *Engage* la Mission à exploiter au maximum les ressources et les moyens dont l'Organisation dispose dans la région;

6. *Regrette* que des effectifs aussi importants aient été demandés, y compris à des postes de rang élevé, et prie le Secrétaire général de revoir, dans le cadre de l'établissement du prochain projet de budget, les besoins en personnel de la Mission et du Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola en vue de faire concorder la composition de leurs effectifs avec leurs mandats et de concentrer les ressources financières sur les activités opérationnelles;

7. *Prend note* des paragraphes 60, 61, 62 et 68 du rapport du Comité consultatif;

²³ A/69/590 et Corr.1.

²⁴ A/69/660.

8. *Rappelle* le paragraphe 36 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de présenter dans son prochain projet de budget des informations détaillées sur le rôle de la Mission dans la coordination des activités menées à l'échelle du système des Nations Unies pour lutter contre le virus Ebola;

9. *Rappelle également* le paragraphe 64 du rapport du Comité consultatif et, à ce sujet, prie le Secrétaire général de fournir les renseignements demandés dans son prochain projet de budget;

10. *Autorise* le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant de 104 582 400 dollars comprenant le montant de 49 943 600 dollars qu'elle a autorisé dans sa résolution 69/3 du 9 octobre 2014 pour l'exercice biennal 2014-2015, en vue de financer les dépenses du Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et de la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola pour la période allant du 19 septembre 2014 au 30 juin 2015 en attendant la présentation d'un budget détaillé à la deuxième partie de la reprise de sa soixante-neuvième session, et décide de mettre en recouvrement un montant de 104 582 400 dollars.

XI

Incidences financières afférentes à l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies

Rappelant sa résolution 69/203 du 18 décembre 2014 relative à l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies,

Décide d'ouvrir un crédit additionnel d'un montant brut de 2 591 400 dollars (montant net : 2 461 100 dollar), avant actualisation des coûts, dont 2 413 400 dollars au chapitre 1 (Politique, direction et coordination d'ensemble), 47 700 dollars au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 130 300 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel), ce dernier montant étant compensé par l'inscription d'un montant égal au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015.

XII

Premier rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Ayant examiné le premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015²⁵ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²⁶,

Rappelant ses résolutions 68/248 A et B du 27 décembre 2013, 68/247 B et 68/280,

1. *Réaffirme* le processus budgétaire qu'elle a approuvé dans sa résolution 41/213 et sa résolution 42/211 du 21 décembre 1987 et confirmé dans des résolutions ultérieures;

2. *Prend note* du premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme²⁵;

²⁵ A/69/612.

²⁶ A/69/661.

3. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport, sous réserve des dispositions de la présente résolution²⁶;

4. *Réaffirme* que la Cinquième Commission est celle de ses grandes commissions qui est chargée des questions administratives et budgétaires et demande instamment au Secrétaire général de veiller à ce que soient communiquées en tant voulu et selon que de besoin les informations relatives aux incidences sur le budget-programme des résolutions qu'elle-même ou ses grandes commissions examinent ainsi qu'aux incidences d'initiatives examinées par ses organes subsidiaires, afin que les décisions puissent être prises en toute connaissance de cause;

5. *Prie instamment* le Secrétaire général de veiller à ce que des exposés oraux détaillés sur les ressources demandées lui soient présentés suffisamment tôt avant l'adoption des résolutions de fond, conformément à l'article 153 de son règlement intérieur, et de l'informer de toutes les ressources additionnelles nécessaires;

6. Rappelle le paragraphe 18 du rapport du Comité consultatif et prie le Secrétaire général de lui présenter une évaluation globale de l'expérience acquise en ce qui concerne les achats à terme de devises étrangères dans le cadre de son deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015;

7. *Demande* au Secrétaire général d'examiner l'emploi qui a été fait récemment du fonds de réserve à tous les égards et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dixième session;

8. *Affirme sa volonté* d'examiner l'étude sur l'actualisation des coûts et les moyens de maîtriser les incidences des fluctuations des taux de change et de l'inflation²⁷ et les recommandations y figurant, et de se prononcer sur la question durant la première partie de la reprise de sa soixante-neuvième session, sans écarter d'autres possibilités;

9. *Approuve* une augmentation nette de 34 715 300 dollars des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015 et une augmentation nette de 9 103 200 dollars des prévisions de recettes pour l'exercice biennal, à répartir entre les chapitres des dépenses et des recettes comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général.

XIII

Fonds de réserve

Note que le solde du Fonds de réserve s'établit à 248 900 dollars.

²⁷ Voir A/69/381 et A/69/640.

Projets de résolution II A à C Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

A Crédits révisés de l'exercice biennal 2014-2015

L'Assemblée générale

1. *Décide* d'augmenter de 115 271 900 dollars des États-Unis, ventilés comme indiqué ci-après, le montant des crédits qu'elle a ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015 dans ses résolutions 68/248 A à C du 27 décembre 2013 et 68/247 B du 9 avril 2014, et approuvés dans ses résolutions 68/268 du 9 avril 2014 et 68/279 du 30 juin 2014, soit 5 538 551 400 dollars :

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 68/248 A à C et 68/247 B^a</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé des crédits</i>
<i>Titre I. Politique, direction et coordination d'ensemble</i>			
1. Politique direction et coordination d'ensemble	117 599 800	1 629 500	119 229 300
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	664 211 700	9 298 500	673 510 200
Total partiel	781 811 500	10 928 000	792 739 500
<i>Titre II. Affaires politiques</i>			
3. Affaires politiques	1 197 957 200	34 702 500	1 232 659 700
4. Désarmement	24 729 600	650 100	25 379 700
5. Opérations de maintien de la paix	113 454 400	(498 200)	112 956 200
6. Utilisations pacifiques de l'espace	8 160 600	(1 000)	8 159 600
Total partiel	1 344 301 800	34 853 400	1 379 155 200
<i>Titre III. Justice internationale et droit international</i>			
7. Cour internationale de Justice	52 344 800	(941 700)	51 403 100
8. Affaires juridiques	47 809 200	177 700	47 986 900
Total partiel	100 154 000	(764 000)	99 390 000
<i>Titre IV. Coopération internationale pour le développement</i>			
9. Affaires économiques et sociales	163 049 600	739 400	163 789 000
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	11 579 100	–	11 579 100
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	17 000 300	10 100	17 010 400
12. Commerce et développement	147 132 500	782 800	147 915 300
13. Centre de commerce international (CNUCED-OMC)	39 913 900	(459 000)	39 454 900
14. Environnement	34 963 500	(452 800)	34 510 700
15. Établissements humains	23 260 700	(130 400)	23 130 300

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 68/248 A à C et 68/247 B^a</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé des crédits</i>
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	43 883 000	55 300	43 938 300
17. ONU-Femmes	15 328 500	28 000	15 356 500
Total partiel	496 111 100	573 400	496 684 500
<i>Titre V. Coopération régionale pour le développement</i>			
18. Développement économique et social en Afrique	151 633 600	(681 700)	150 951 900
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	103 764 400	(1 248 700)	102 515 700
20. Développement économique en Europe	71 706 300	826 300	72 532 600
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	116 669 900	(2 619 900)	114 050 000
22. Développement économique et social en Asie occidentale	70 471 300	1 602 500	72 073 800
23. Programme ordinaire de coopération technique	58 449 700	(657 500)	57 792 200
Total partiel	572 695 200	(2 779 000)	569 916 200
<i>Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</i>			
24. Droits de l'homme	184 640 800	23 740 900	208 381 700
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	91 496 800	(627 900)	90 868 900
26. Réfugiés de Palestine	55 227 500	74 900	55 302 400
27. Aide humanitaire	31 581 400	3 656 800	35 238 200
Total partiel	362 946 500	26 844 700	389 791 200
<i>Titre VII. Information</i>			
28. Information	188 771 300	1 308 600	190 079 900
Total partiel	188 771 300	1 308 600	190 079 900
<i>Titre VIII. Services communs d'appui</i>			
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	51 138 200	59 800	51 198 000
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	36 762 900	266 400	37 029 300
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	76 236 000	348 200	76 584 200
29D. Bureau des services centraux d'appui	192 027 000	1 015 800	193 042 800
29E. Bureau de l'informatique et des communications	74 255 300	197 800	74 453 100
29F. Administration (Genève)	154 692 200	1 110 500	155 802 700
29G. Administration (Vienne)	40 974 400	(44 600)	40 929 800
29H. Administration (Nairobi)	32 013 500	(545 600)	31 467 900
Total partiel	658 099 500	2 408 300	660 507 800

<i>Chapitre</i>	<i>Montant approuvé dans les résolutions 68/248 A à C et 68/247 B^a</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé des crédits</i>
<i>Titre IX. Contrôle interne</i>			
30. Contrôle interne	40 552 300	79 800	40 632 100
Total partiel	40 552 300	79 800	40 632 100
<i>Titre X. Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</i>			
31. Activités administratives financées en commun	11 357 800	53 600	11 411 400
32. Dépenses spéciales	143 660 200	–	143 660 200
Total partiel	155 018 000	53 600	155 071 600
<i>Titre XI. Dépenses d'équipement</i>			
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	80 709 300	29 155 200	109 864 500
Total partiel	80 709 300	29 155 200	109 864 500
<i>Titre XII. Sûreté et sécurité</i>			
34. Sûreté et sécurité	241 370 100	2 381 100	243 751 200
Total partiel	241 370 100	2 381 100	243 751 200
<i>Titre XIII. Compte pour le développement</i>			
35. Compte pour le développement	28 398 800	–	28 398 800
Total partiel	28 398 800	–	28 398 800
<i>Titre XIV. Contributions du personnel</i>			
36. Contributions du personnel	487 612 000	10 228 800	497 840 800
Total partiel	487 612 000	10 228 800	497 840 800
Total	5 538 551 400	115 271 900	5 653 823 300

^a Y compris les incidences supplémentaires sur le budget-programme (voir les rapports de la Cinquième Commission publiés sous les cotes A/68/820 et A/68/917).

2. *Décide*, en sus des crédits qu'elle a ouverts au paragraphe 1 ci-dessus, d'autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant de 104 582 400 dollars des États-Unis pour le Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, à répartir entre les États Membres conformément au barème des quotes-parts énoncé dans sa résolution 67/238 du 24 décembre 2012;

B
Prévisions de recettes révisées pour l'exercice biennal 2014-2015

L'Assemblée générale

Décide d'augmenter de 11 320 700 dollars des États-Unis, ventilés comme indiqué ci-après, le montant des recettes qu'elle a approuvé pour l'exercice biennal 2014-2015 dans ses résolutions 68/248 A à C du 27 décembre 2013, 68/247 B et 68/268 du 9 avril 2014, et 68/279 du 30 juin 2014, soit 523 925 200 dollars :

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitre des recettes</i>		<i>Montant approuvé dans les résolutions 68/248 A à C et 68/247 B^a</i>	<i>Augmentation/ (diminution)</i>	<i>Montant révisé des recettes</i>
1.	Recettes provenant des contributions du personnel	491 965 800	10 337 500	502 303 300
Total, chapitre premier des recettes		491 965 800	10 337 500	502 303 300
2.	Recettes générales	31 228 200	6 668 900	37 897 100
3.	Services destinés au public	731 200	(5 685 700)	(4 954 500)
Total, chapitres 2 et 3 des recettes		31 959 400	983 200	32 942 600
Total		523 925 200	11 320 700	535 245 900

^a Y compris les incidences supplémentaires sur le budget-programme (voir les rapports de la Cinquième Commission publiés sous les cotes A/68/820 et A/68/917).

Décide également que les recettes relatives au Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et à la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola prévues pour l'exercice 2014-2015 seront portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955;

C
Financement des crédits ouverts et de l'autorisation d'engagement de dépenses accordée pour 2015

L'Assemblée générale

Décide que, pour l'année 2015 :

1. Les crédits ouverts au budget et l'autorisation d'engagement de dépenses accordée, d'un montant total de 2 993 230 800 dollars des États Unis, composé de la moitié des crédits ouverts pour l'exercice biennal 2014-2015 dans sa résolution 68/248 A du 27 décembre 2013, soit 2 765 174 900 dollars, des crédits additionnels d'un montant de 8 201 600 dollars ouverts dans sa résolution 68/247 B du 9 avril 2014 et approuvés dans ses résolutions 68/268 du 9 avril 2014 et 68/279 du 30 juin 2014, et de l'augmentation des crédits approuvée dans la résolution A ci-dessus, soit 115 271 900 dollars, seront financés conformément aux articles 3.1 et 3.2 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies¹, comme suit :

a) 16 962 900 dollars financés comme suit :

i) 15 979 700 dollars par la moitié du montant des prévisions de recettes ne provenant pas des contributions du personnel qu'elle a approuvée pour l'exercice biennal dans ses résolutions 68/248 B du 27 décembre 2013, 68/247 B et 68/268 du 9 avril 2014 et 68/279 du 30 juin 2014;

ii) 983 200 dollars correspondant à l'augmentation du montant des recettes autres que celles provenant des contributions du personnel approuvé pour l'exercice biennal dans la résolution B ci-dessus;

b) 2 976 267 900 dollars mis en recouvrement auprès des États Membres en application de sa résolution 67/238 du 24 décembre 2012;

2. Il sera déduit des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres, conformément aux dispositions de sa résolution 973 (X) du 15 décembre 1955, leur part respective dans le montant total de 262 703 300 dollars qui sera inscrit au Fonds de péréquation des impôts et qui se calcule comme suit :

a) 245 592 800 dollars représentant la moitié des prévisions de recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvées dans sa résolution 68/248 B;

b) 780 200 dollars correspondant à l'augmentation des prévisions de recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvée dans ses résolutions 68/247 B, 68/268 et 68/279;

c) 12 513 500 dollars correspondant à l'augmentation des prévisions de recettes provenant des contributions du personnel qu'elle a approuvée dans sa résolution B ci-dessus (compte tenu des prévisions de recettes relatives au Bureau de l'Envoyé spécial pour l'Ebola et à la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola);

d) 3 816 800 dollars correspondant à l'augmentation, par rapport aux prévisions révisées qu'elle a approuvées dans sa résolution 68/245 B du 27 décembre 2013, des recettes de l'exercice biennal 2012-2013 provenant des contributions du personnel.

¹ ST/SGB/2013/4.

47. La Cinquième Commission recommande également à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision suivant :

Bureau des Nations Unies pour les partenariats

L'Assemblée générale prend note des rapports du Secrétaire général sur le Bureau des Nations Unies pour les partenariats¹.

¹ A/67/165 et Corr.1, A/68/186 et A/69/218.